

Communiqué de Presse du Réseau des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

L'innovation en action au sein des SATT 2015, résultats en forte croissance

Paris, le 28 janvier 2016

En 2015, les 14 SATT ont poursuivi leur montée en puissance avec :

- Un ancrage fort dans les unités de recherche ayant permis de détecter **2.000 innovations** en 2015 dans les laboratoires de recherche :
- Un investissement régulier sur la Propriété Industrielle : **456 brevets prioritaires** déposés en 2015
- Un investissement dans les projets de maturation : **90 M€** en 2015 investis dans 283 projets
- Une accélération de l'activité de transfert rendue possible par l'arrivée à terme des premiers projets de maturation : **171 licences signées** et **50 startups créées** en 2015.

L'investissement approche désormais de son régime de croisière.

L'activité de transfert va continuer à croître avec la multiplication des concessions de licences à des PME et à des grands groupes ainsi que la création de startups

	Cumul création des Satt jusqu'au 31/12/2015	Rythme Mensuel 2015
Opportunités détectées	5 900	200
Dépôts de brevets prioritaires	1 184	42
Projets de maturation	924	27
Montants investis	183 M€	7,3 M€
Licences concédées	349	17
Startups créées	106	5

Les premières mises sur le marché de produits et de services innovants issus de ces transferts de technologie par des entreprises licenciées ont eu lieu en 2015. Ces mises sur le marché sont appelées à se multiplier avec l'accroissement rapide du nombre d'entreprises exploitant des licences concédées par les SATT.

A propos des SATT :

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiée créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets. www.satt.fr

Contact presse du Réseau SATT :

- Céline Clausener / ccr@idfinnov.com ou celine.clausener@satt.fr / 07 61 04 60 02